

Résultats de la recherche : 10 article(s) retrouvé(s) dans l'année 8, numéro 8

Date de publication: 25.08.2016 - Année: 8 - Numéro: 8 - Page: 1

INDEMNITÉ DE FRAIS

[Un chouia de plus pour le lunch !](#)

Depuis le 01.07.2016, votre société peut vous verser une indemnité un peu plus élevée si vous êtes en déplacement en Belgique. De combien au juste ? [Plus...](#)

Date de publication: 25.08.2016 - Année: 8 - Numéro: 8 - Page: 2

VERSEMENTS ANTICIPÉS

[Que coûte-t-il d'en faire trop peu ?](#)

[Plus...](#)

Date de publication: 25.08.2016 - Année: 8 - Numéro: 8 - Page: 2

TVA - VOITURE

[Pour ce lettrage publicitaire...](#)

[Plus...](#)

Date de publication: 25.08.2016 - Année: 8 - Numéro: 8 - Page: 2

DIRIGEANT D'ENTREPRISE

[De l'économie partagée en société ?](#)

[Plus...](#)

Date de publication: 25.08.2016 - Année: 8 - Numéro: 8 - Page: 2

TVA - ACOMPTE

[Plus d'acomptes TVA ?](#)

[Plus...](#)

Date de publication: 25.08.2016 - Année: 8 - Numéro: 8 - Page: 3

VOTRE HABITATION DANS VOTRE SOCIÉTÉ - USUFRUIT

[Valoriser autrement l'usufruit de votre société ?](#)

Depuis peu, la Commission de ruling utilise une nouvelle méthode pour valoriser l'usufruit de votre société si vous procédez à l'achat scindé d'un immeuble avec elle. Avec quelles implications pour les usufruits existants et futurs ? [Plus...](#)

Date de publication: 25.08.2016 - Année: 8 - Numéro: 8 - Page: 4

RÉSERVE DE LIQUIDATION

Une bonne épargne-pension ?

Votre société peut thésauriser des bénéfices en les transférant à une réserve de liquidation, pour vous les distribuer exonérés d'impôt à sa cessation d'activité. La parfaite alternative à une assurance groupe ? [Plus...](#)

Date de publication: 25.08.2016 - Année: 8 - Numéro: 8 - Page: 6

SUCCESSION - CESSION AUX ENFANTS

Céder vos actions en une fois à votre fils ?

Vous voulez céder les actions de votre SPRL à votre fils, mais la société a encore des pertes fiscales. Ne seront-elles pas perdues suite à la cession de vos actions ? Comment pouvez-vous le cas échéant l'éviter ? [Plus...](#)

Date de publication: 25.08.2016 - Année: 8 - Numéro: 8 - Page: 7

CAPITAL - DIVERS

Votre créance en compte courant est trop élevée...

Il ressort de vos chiffres intermédiaires que votre créance en compte courant (C/C) de 2016 sera trop élevée, vu du point de vue fiscal. Cela peut se résoudre par une augmentation ou libération du capital. Comment ? Que choisir ? [Plus...](#)

Date de publication: 25.08.2016 - Année: 8 - Numéro: 8 - Page: 8

DIRIGEANT D'ENTREPRISE - RESPONSABILITÉ

À qui incombe-t-il de payer ces arriérés ?

Un collègue a dû assumer l'impôt des sociétés que n'avait pas payé sa société. Comment cela se fait-il ? Et qu'en est-il pour la cotisation sociétariaire ? [Plus...](#)